

EE Mol

Emploi de la TIC – Règles d'utilisation (Sept. 2013)

Ce document concerne les élèves qui peuvent utiliser la technologie sur le territoire de l'école, lors des voyages scolaires ou autres activités scolaires.

1.0 Introduction

L'EE Mol reconnaît que l'accès à la Technologie d'Information et de Communication (TIC) donne à nos élèves plus de possibilités à apprendre, à s'engager, à communiquer et à développer des capacités qui les prépareront à beaucoup d'aspects de la vie. A cette fin, l'EE Mol donne l'accès à la TIC aux élèves.

Ce document *Emploi de la TIC – Règles d'utilisation* stipule les directives et le comportement que les élèves sont supposés de suivre quand ils utilisent la TIC ou leurs appareils privés sur le terrain de L'EE Mol ou lors des activités organisés par l'EE Mol.

2.0 Technologies concernées

L'EE Mol fournit aux élèves accès à l'internet, ordinateurs fixes, équipement d'imagerie numérique, laptop ou tablettes portables, possibilités de vidéo-conférences, environnements d'apprentissage virtuels, possibilités de collaboration en ligne, forum de discussions en ligne, courriel e.a.

Si, dans le futur, de nouvelles technologies se développent, l'EE Mol offrira également l'accès à celles-là.

Les lignes de conduites décrites dans ce document s'appliquent à toutes les technologies en ligne utilisées à l'école et pas seulement celles spécifiquement décrites dans ce document.

3.0 EE Mol Réseau Informatique

Le réseau TIC de l'EE Mol est destiné à des fins éducatifs. Toute activité sur le réseau TIC peut être surveillée et sauvegardée.

Les élèves sont attendus à respecter que le fait de filtrer le réseau est une mesure de sécurité. Les élèves ne devront donc pas essayer de le contourner en feuilletant sur le Web.

- Les élèves sont attendus à suivre les mêmes lignes de bonne conduite et de respect aussi bien en ligne que non-connecté. Ces règles se trouvent dans plusieurs publications à l'EE Mol *Code de Conduite*.
- L'abus de sources scolaires peut résulter en action disciplinaire.
- Nous faisons un effort raisonnable pour assurer la sécurité des élèves et leur sécurité en ligne, mais nous ne pouvons pas être tenus responsable de préjudice ou de défaut qui résulte d'un abus des technologies scolaires.
- Les élèves sont supposés d'informer immédiatement leur professeur si la sécurité serait en question.

3.1. Courriel et collaboration en ligne

- L'école fournit aux élèves des adresses courriels pour les communications scolaires.
- Ces adresses courriels doivent être traitées avec soin. L'utilisation des adresses courriels peut être surveillée et archivée.
- L'EE Mol reconnaît que la collaboration en ligne peut avoir une valeur éducative et l'EE Mol peut pourvoir aux élèves l'accès à une variété d'outils en ligne qui permettent la communication, l'échange d'information et la messagerie entre élèves.
- Les élèves sont supposés de communiquer d'une façon appropriée, attentive, polie et soigneuse aussi bien en ligne que non connecté.

3.2. Les appareils mobiles de l'EE Mol

L'EE de Mol peut fournir aux élèves des ordinateurs portables, des enregistreurs numériques ou autres appareils pour promouvoir les études aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. Les élèves doivent respecter la même ligne directrice quand ils utilisent les appareils de l'école aussi bien étant connecté aux réseaux de l'école ou non.

Les élèves sont priés de manipuler ces appareils avec respect et doivent immédiatement signaler au professeur chaque perte, chaque dommage ou chaque mal fonctionnement. Les élèves peuvent être tenus responsables financièrement pour chaque endommagement qui résulte d'une négligence ou d'un abus. L'utilisation des appareils mobiles de l'école peut être contrôlée et archivée.

3.3. Les appareils mobiles en possession des élèves de l'EE Mol

Les élèves peuvent seulement utiliser leur propres appareils (p.e. laptops, tablets-ordinateurs, caméras digitales et téléphones mobiles, etc.) à des fins pédagogiques, à la demande de leur professeur.

Étant connecté, un comportement approprié et conforme au règlement de l'emploi de la TIC s'applique pareillement à tous les élèves et à tous les appareils quand ils utilisent le réseau de l'EE Mol.

4.0 Le Site Web de l'EE Mol

L'EE de Mol s'engage à utiliser son site web pour pouvoir promouvoir notre école, pour montrer le travail de l'élève et pour donner de l'information pour nos élèves, leurs parents/gardiens et le grand public. À cette fin, l'EE de Mol peut également utiliser d'autres sites web, contrôlés par l'école même.

- L'école peut donner aux élèves la possibilité de publier des projets, des œuvres d'arts ou autre travail scolaire sur le World Wide Web.
- Les travaux des élèves apparaîtront dans un contexte éducatif sur des pages Web avec une mention droit d'auteur qui interdit de copier ce genre de travaux sans une permission écrite explicite de la part de l'auteur.
- La création et la publication de photos, clips audio et vidéo se concentreront sur des activités éducatives.

- Informations personnelles (incl. Adresse privée, adresse e-mail, numéro de téléphone) ne seront pas publiées sur les pages web de l'école.
- L'EE de Mol continuera à garder les droits d'auteur sur chaque travail qu'elle publiera.

5.0 La Sécurité de la TIC de l'EE de Mol

Les élèves sont priés de prendre des mesures de sécurité quant aux transmissions de menaces de sécurité sur le réseau de l'école. Ceci inclus de ne pas ouvrir ou distribuer des fichiers ou des programmes de sources inconnues ou pas fiable.

Les élèves doivent avoir le bon sens si un site web apparaît douteux et devrait en informer un professeur immédiatement avant de continuer la navigation sur un site douteux.

Si un élève pense qu'un ordinateur ou un appareil mobile pourrait être infecté d'un virus, il devra en informer le professeur. Il n'est pas permis aux élèves d'essayer d'enlever le virus ni de télécharger un programme pour aider à enlever le virus.

5.1 Télécharger des fichiers et des programmes

Les élèves ne peuvent pas télécharger ou essayer de télécharger des programmes ou faire fonctionner des programmes .exe sur le réseau de l'école ou sur d'autres appareils scolaires. Les élèves peuvent bien télécharger d'autres fichiers comme des images vidéo, PDF, des documents MS Office, etc.

Pour la sécurité de notre réseau, téléchargez seulement des fichiers de sites de bonne réputation et uniquement à des fins éducatifs.

6.0 Netiquette

La Netiquette peut être définie comme un comportement social approprié sur les réseaux pour ordinateurs et en particulier dans l'environnement en ligne. A cette fin :

- Les élèves doivent toujours utiliser l'internet, les ressources du réseau et des sites en ligne d'une façon respectueuse et polie.
- Les élèves doivent également reconnaître que pas tout contenu en ligne est correct ou approprié et doivent utiliser des sources fiables quand ils font de la recherche en ligne.
- Les élèves ne doivent jamais afficher quoique ce soit en ligne qu'ils ne souhaiteraient pas que leur grands-parents, parents/gardiens, professeurs, collègues futurs ou employés le voient. *Au moment où quelque chose est en ligne, c'est parti ! et peut parfois être utilisé et distribué d'une façon dont les élèves n'en avaient pas l'intention.*

6.1 Plagiat

- Les élèves ne peuvent pas plagier du contenu de l'internet incluant des mots ou des images (copier ou utiliser comme le sien sans citer le créateur d'origine).
- Les élèves ne peuvent pas bénéficier des articles qu'ils n'ont pas créé eux-mêmes, ou se présenter étant l'auteur ou le créateur de quelque chose trouvée en ligne. La recherche faite par internet devra toujours être citée de façon appropriée, en citant l'auteur d'origine.
- L'école peut toujours vérifier cela en utilisant des instruments en ligne qui sont à la disposition pour ces buts.
- L'école se réserve le droit d'encourager des élèves qui créent des contenus originaux de réclamer le droit d'auteur de leur travail.

6.2 Sécurité personnelle

Si un élève voit un message, un commentaire, une image ou autre chose en ligne qui donne lieu à des soucis pour sa sécurité personnelle, il est nécessaire d'informer immédiatement :

- Un professeur si à l'école ou lors d'une activité scolaire,
- Un parent/gardien si à la maison.

Les élèves ne peuvent jamais partager des informations personnelles comme des numéros de téléphone, des adresses et des dates de naissances ni de leurs-mêmes ni d'autres personnes par l'internet.

Les élèves ne peuvent jamais accepter de rencontrer quelqu'un dans la vraie vie dont ils ont fait la connaissance en ligne.

6.3 L' intimidation par « cyber » (ce paragraphe devrait être lu en conjonction avec toutes autres réglementations scolaires)

Tourmenter, « fraping », emprunts d'identité, « outing », tromper, exclure et harcèlement par « cyber » sont quelques exemples d'intimidation par cyber.

L'intimidation par cyber ne sera pas tolérée à l'EE de Mol. Dans beaucoup de cas, l'intimidation par cyber est un crime.

Les élèves doivent se rendre compte que toute activité en ligne sera vérifiée et archivée.

Note aux élèves

Ne soit pas méchant. N'envoie pas des courriels, des commentaires ou des photos avec l'intention de faire peur, faire du mal, ennuyer ou intimider quelqu'un.

Prendre part à n'importe quelle activité en ligne avec l'intention de faire du mal (physiquement, mentalement ou émotionnellement) à une autre personne, résultera en action disciplinaire sévère et résultera dans la perte immédiate des privilèges.

L'EE de Mol donnera tout son soutien aux élèves, professeurs et parents quand ils traitent des cas d'intimidation par cyber.

7.0 Sanctions aux infractions de cette ligne de conduite

Toutes infractions de cette ligne de conduite peut résulter en des répercussions disciplinaires, inclusivement (mais pas exclusivement) :

- Suspension de privilèges du réseau et des ordinateurs
- Information aux parents
- Retenu scolaire
- Conseil disciplinaire
- Suspension de l'école et/ou activités scolaires
- Exclusion
- Action légale et/ou poursuite juridique

Prière de tourner la page

Contrat d'utilisation de la TIC de l'élève pour l'élève

J'ai lu l'Emploi de la TIC – Ligne de conduite – Règlement (?) et j'approuve aussi bien le texte écrit que l'esprit de ce document. En addition de cette ligne de conduite de l'emploi de la TIC....

Je promets :

- d'utiliser les technologies scolaires pour des activités et des recherches scolaires.
- de suivre les mêmes directives de comportement respectueux et responsable en ligne que je suis supposé de suivre quand je suis non-connecté.
- de traiter les ressources scolaires soigneusement et d'informer les professeurs en cas de problèmes avec leurs fonctionnements.
- d'encourager des discussions positives et constructives quand je suis permis d'utiliser des technologies communicatives et coopératives.
- d'alerter un professeur quand je vois/constate des harcèlements ou des contenus inconvenables, redoutables ou nuisibles (images et messages en ligne).
- d'utiliser les technologies à des moments appropriés, dans des lieux-dites, pour des buts seuls éducatifs.

- de citer des sources en utilisant des sites en ligne et les sources de recherche ; je m'assure de ne pas faire une infraction au droit d'auteur
- de reconnaître que l'utilisation des technologies scolaires est un privilège et je le traiterai tel quel.
- d'être attentif à la protection de la sécurité des autres et de moi-même.
- d'aider à protéger la sécurité des ressources scolaires.

En plus:

- je n'utiliserai pas les technologies scolaires d'un façon à nuire personnellement ou physiquement les autres ou moi-même.
- je ne chercherai pas d'images ou de contenus inconvenables.
- je ne m'engagerai pas dans l'intimidation par « cyber », harcèlement ou dans un comportement irrespectueux envers les autres.
- je n'essaierai pas de trouver des moyens de contourner les mesures de sécurité scolaire ou les outils de filtre.
- je n'utiliserai pas les technologies scolaires pour envoyer des « spams » ou des « chain mail »
- je ne plagierai pas du contenu (copier, utiliser sous mon propre nom, sans citer l'auteur original) que je trouve en ligne.
- je ne mettrai pas des informations d'identité personnelle en ligne, ni de moi-même ni des autres.
- je n'accepterai pas de rencontrer quelqu'un dont j'ai fait la connaissance en ligne.
- je n'utiliserai pas un langage en ligne qui est inadmissible en classe.
- je n'utiliserai pas des technologies scolaires pour des activités illégales ou pour obtenir des informations sur ce genre d'activités.
- je n'essaierai pas d'accéder à des sites, à des serveurs, à des comptes ou à des contenus qui ne sont pas destinés pour moi.

(l'intention n'est pas d'énumérer une liste exhaustive ci-dessus, mais les élèves devront utiliser leur propre bon jugement en utilisant les technologies scolaires).

Nom de l'élève en majuscules

Signature de l'élève

Date

Parents/Gardiens/Elèves plus de 18 ans :

J'ai lu et compris ce document « Emploi de la TIC – Règles d'Utilisation » et je m'engage à me conformer à ce document en paroles et en actes. J'ai également expliqué cette ligne de conduite à mon enfant :

Nom du Parent/Gardien en majuscules

Signature du Parent/Gardien

Date